



LES AIDES À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Des aides à la mobilité sont proposées aux étudiants partants en mobilité dans le cadre d'un programme d'échange.

Ces aides à la mobilité sont versées après le début du séjour et ne permettent pas de couvrir la totalité des dépenses liées à la mobilité, il est donc important de budgétiser sa mobilité en amont SANS tenir compte des ces aides.

Des réunions d'informations sur les bourses de mobilité seront organisées dans le courant du mois de février-mars pour les étudiants sélectionnés dans le cadre d'une mobilité d'études en 2022/23.

Prenez l'habitude de vous référer à la page web dédiée :
<https://www.univ-grenoble-alpes.fr/financer-votre-projet-/financer-votre-projet-d-etudes-a-l-international-578750.kjsp?RH=1576165588781>

Pour toutes questions relatives aux bourses de mobilité à l'international, vous pouvez contacter le pôle bourses à l'adresse suivante:

bourses-mobilite@univ-grenoble-alpes.fr

